



Rapid Nutrition lance un site de e-commerce pour répondre à la demande mondiale croissante de produits de santé et de bien-être en ligne.

Londres, Royaume-Uni - Dans la foulée du succès de sa boutique Amazon, [Rapid Nutrition PLC](#) (Euronext Growth Paris : **ALRPD**, OTCQB : **RPNRF**), une société de soins de santé naturels spécialisée dans la nutrition sportive, la gestion des régimes alimentaires et les produits des sciences de la vie, qui bénéficie d'une distribution mondiale étendue, a lancé un nouveau site de commerce électronique mondial sur www.rapid-nutrition.com.

Les consommateurs ont augmenté leurs dépenses en ligne de 44 % auprès des seuls détaillants américains en 2020, consacrant plus de 861 milliards de dollars au commerce électronique pendant la pandémie, selon Digital Commerce 360. Les ventes mondiales de commerce électronique de détail continueront à monter en flèche dans les années à venir, selon les estimations, car de plus en plus de consommateurs préfèrent faire leurs achats depuis la commodité et le confort de leur domicile.

"Comme nous continuons à nous concentrer sur l'impressionnant canal de croissance des ventes et du marketing direct au consommateur, ainsi que sur l'amour insatiable des consommateurs pour les produits de santé et de bien-être, il était naturel de lancer notre propre boutique de commerce électronique", a déclaré Simon St. Ledger, PDG de Rapid Nutrition. "Ce site amélioré offre un autre canal pour présenter notre incroyable portefeuille de marques de premier plan tout en accélérant l'entrée de Rapid Nutrition sur de nouveaux marchés par le biais des consommateurs passionnés par l'alimentation et le bien-être."

Outre l'augmentation de la notoriété de la marque, des revenus et de l'expansion sur de nouveaux marchés, le nouveau site de commerce électronique de Rapid Nutrition continuera d'ajouter des fonctionnalités qui soutiennent les partenaires internationaux de vente en gros en termes de prix internationaux, de devises et de langues multiples, de domaines internationaux et d'autres services.

À propos de Rapid Nutrition

Dédiée au développement et à la distribution de marques de santé et de bien-être haut de gamme, fondées sur la science, dans le monde entier, Rapid Nutrition partage une multitude de produits primés avec des consommateurs passionnés par les innovations qui sont "faites par la nature et raffinées par la science". L'équipe scientifique de premier ordre de Rapid Nutrition s'allie à l'expérience de son équipe de direction pour que l'entreprise et les consommateurs restent au fait des dernières tendances et évolutions du secteur, tout en s'alignant sur les leaders de l'industrie dans le monde entier pour fournir des suppléments et des solutions efficaces. Rapid Nutrition a pour objectif d'être le fournisseur de choix à l'échelle mondiale en proposant des marques haut de gamme avec des ingrédients de la plus haute qualité pour obtenir des résultats optimaux.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <http://rnplc.com>.

Contact Investisseurs :

ir@rnplc.com

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs formulés conformément aux dispositions de la règle d'exonération du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats et l'expérience réels de Rapid Nutrition PLC diffèrent considérablement des résultats et des attentes exprimés dans ces énoncés prospectifs. Dans certains cas, Rapid Nutrition PLC a identifié les énoncés prospectifs en utilisant des mots comme "anticipe", "croit", "espère", "estime", "regarde", "s'attend", "planifie", "a l'intention", "but", "potentiel", "peut", "suggère" et des expressions similaires. Rapid PLC ne s'engage pas à publier les résultats de toute révision de ces énoncés prospectifs qui pourrait être faite pour refléter des événements ou des circonstances après la date du présent communiqué de presse ou pour refléter la survenue d'événements imprévus, sauf si la loi ou la réglementation applicable l'exige.

Exigence de divulgation :

Cette information aux médias ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières. Cette information ne constitue pas un prospectus d'offre au sens de l'article 652a ou de l'article 1156 du Code suisse des obligations ni un prospectus de cotation au sens du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange. Le communiqué de presse est conforme à l'International Reporting Standard : La règle 12g3-2(b) du Securities Exchange Act ("Rule 12g3-2(b)") permet aux sociétés non américaines dont les titres sont principalement cotés sur une bourse étrangère qualifiée de mettre à la disposition des investisseurs américains, en anglais, les mêmes informations que celles qui sont mises à la disposition du public dans leur pays d'origine, comme alternative à la règle 12g3-2(b) du Securities Exchange Act.